



HAUTE-RIVOIRE

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi deux octobre deux mil vingt-cinq, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Nicolas MURE, Christelle SEVE, Gilles CHAVEROT, Pascale GERIN, Alain MICHEL, Nathalie JACQUEMOT, Sylvain MOULIN, Mathieu RAZY, Caroline PAYMAL (à partir de 20h30), Florent VENET, Mélissa GOUBIER, Pierre-Aymeric PONCHON.

Étaient excusés : David BERTHET qui a donné pouvoir à Alain MICHEL. Sandrine FACON qui a donné pouvoir à Pascale GERIN et Anaïs VERNAY qui a donné pouvoir à Mélissa GOUBIER.

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUEMOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Vote des crédits scolaires 2025-2026
- Subvention exceptionnelle à l'association « une main tendue, un sourire »
- Dissolution du CCAS au 31 décembre 2025
- Vente du plateau à aménager en duplex situé 9 passage de la Traboule
- Rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :
Nathalie JACQUEMOT.

Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 août 2025 est adopté à l'unanimité.

1) Délibération n°2025-51 : Vote des crédits scolaires 2025-2026

La commune contribue au fonctionnement de l'école publique et alloue chaque année des crédits permettant de répondre aux différents besoins d'équipements (fournitures et manuels scolaires, petit équipement divers...). Il est proposé de maintenir une participation de 45€ par élève de maternelle et 55€ par élève d'élémentaire et d'allouer 500€ pour la direction.

Les effectifs de la rentrée scolaire 2025/2026 sont les suivants : 53 élèves en maternelle et 71 en élémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'allouer les crédits scolaires suivants pour l'année 2025/2026 :

- 45€ par élève de maternelle soit 2 160 €
- 55€ par élève d'élémentaire soit 4 565 €
- 500€ pour la direction.

Soit un montant global de 7 225€.

AUTORISE M. le Maire à attribuer les crédits scolaires correspondants.

2) Délibération n°2025-52 : Subvention exceptionnelle à l'association « une main tendue, un sourire »

L'association « une main tendue un sourire » sollicite une subvention exceptionnelle de 250 € pour la mise en place d'un projet de médiation par l'animal auprès de certains résidents de l'EHPAD La Chêneraie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer la somme de 250€ à l'association « Une main tendue, un sourire ».

3) Délibération n°2025-53 : Dissolution du CCAS au 31 décembre 2025

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus.

Suite à la loi NOTRE du 7 août 2015, il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants et peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2025, d'exercer directement cette compétence et de transférer le budget CCAS dans celui du budget principal de la commune.

DIT que les membres du CCAS seront informés individuellement de cette décision.

4) Délibération n°2025-54 : Vente du plateau à aménager en duplex situé 9 passage de la Traboule

La commune est propriétaire d'un bâtiment situé 9 passage de la Traboule, comprenant un local paramédical au rez-de-chaussée et un plateau à aménager en duplex aux 1^{er} et 2^{ème} étages.

L'appartement appartenant au domaine privé de la commune, ce bien est aliénable et prescriptible.

Après réalisation d'un état descriptif de division de la parcelle C272 par un géomètre-expert, la surface totale à céder correspond au lot n°2 :

Parcelle initiale	Surface totale	Lots	Désignation	Surfaces
C 272	72 m ²	Lot 1	Locaux professionnels	38.60 m ²
		Lot 2	Appartement en duplex	77.40 m²
		Lot 3	Cave	39 m ²

La surface du lot n°2 correspond à 620/1000 tantièmes de la copropriété.

Par délibération du 19 juin 2025, le Conseil Municipal a approuvé un mandat de vente avec l'agence immobilière Laforêt.

Suite à plusieurs visites réalisées, deux offres ont été transmises à l'agence :

- Une offre à 40 000€ net vendeur
- Une offre à 45 000€ net vendeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la vente du lot n°2 de la parcelle cadastrée C 272, d'une superficie totale de 77.40m², correspondant à 620/1000 tantièmes de la copropriété.

ACCEPTE l'offre d'achat de M. Stéphane PONCET et Mme Laetitia MAUVERNAY qui s'élève à 45 000€, hors frais de notaire à la charge des acquéreurs.

PRECISE qu'une copropriété sera mise en place avec les futurs acquéreurs et qu'un acte notarié sera réalisé en ce sens, à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette vente et la mise en place d'une copropriété.

5) Rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais

Le rapport est présenté à l'ensemble du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les décisions du Maire

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

20h30 : Arrivée de Caroline PAYMAL.

M. le Maire :

- Informe de la validation de la location d'un panneau lumineux auprès de Prismaflex pour 7 ans à un coût mensuel de 265 € HT.
- Informe de la pose effective par le Département de panneaux d'information VTT- Grande traversée du Rhône et Grand tour des Monts du Lyonnais.
- Fait un point sur le projet de construction du restaurant scolaire et indique qu'une nouvelle réunion est programmée le 20 octobre pour ajuster le projet.
- Informe que la réhabilitation de plusieurs logements situé place du monument par 2 fleuves Rhône Habitat a pris du retard. Un nouveau bureau d'études structures a dû être nommé.
- Fait part de l'invitation à la Sainte Barbe par le SDMIS le 29 novembre prochain. M. le Maire ajoute que le diplôme d'employeur partenaire lui a été remis car la commune permet à un employé sapeur-pompier volontaire d'effectuer des interventions pendant ses heures de travail.
- Indique que deux garages seront disponibles à la location et que l'un d'entre eux sera loué à M. NOTIN.
- Rappelle que l'inauguration du pôle multigénérationnel a lieu ce samedi 4 octobre.

Mathieu :

- Fait un point sur la Dermatozoonose Nodulaire Contagieuse (DNC) qui touche actuellement le secteur agricole et particulièrement un éleveur de St Laurent de Chamousset qui a dû faire abattre tout son cheptel soit plus de 150 bovins. Une réunion en urgence a eu lieu sur la commune le dimanche 21 septembre et a réuni environ 450 agriculteurs. Le Maire remercie le club de tennis d'avoir libéré la salle pour la tenue de cette réunion ainsi que les chasseurs, qui de leur propre initiative, ont annulé les battues sur le territoire. A ce jour, pas de nouveau cas, ce qui est plutôt rassurant.

Florent :

- Indique que l'activité « travaux d'aiguilles » débute le jeudi 9/10 à la salle Rampot. Le club débutera également le vendredi 10/10.
- Informe que les clés du complexe sportif (partie sportive) seront changées. Un devis est en cours.

Gilles :

- Indique qu'une partie du pont des Urieux s'est éboulée. Il n'est pas possible de démarrer des travaux avant d'avoir l'accord de la Police de l'Eau, mais l'urgence de la situation leur a été signifié.
- Informe qu'une réunion a eu lieu avec un technicien du centre national de la propriété forestière afin d'envisager une replantation d'arbres au-dessus du lagunage dans un but pédagogique avec l'école. Un dossier peut être constitué pour que cette opération soit financée sans apport financier de la commune.
- Informe que les travaux sur la zone de loisirs d'Hurongues à Pomeys ont débutés.

Pascale :

- Fait un retour sur la commission solidarité de la CCMDL : présentation du bus AJD qui est présent sur la commune et compte rendu de Monts covoit.

- Indique que plus de 20 exposants se sont déjà inscrits pour le marché de Noël.

Alain :

- Informe que la rue de Rampôt sera fermée pendant une semaine pour la mise en place du plateau.

Sylvain :

- Indique que le nouvel éclairage du stade fonctionne.
- Rappelle que les pommes du parc aux biches et les coings à l'école sont à disposition du public.
- Informe que le vernissage du bar au complexe sportif a été effectué pour faciliter son entretien.
- Indique que les boulistes envisagent une grosse manifestation en 2027 : une quarantaine de jeux sera nécessaire, or actuellement ils n'en ont que 22.
- La distribution des sacs cabas pour le tri sélectif en lieu et place des sacs poubelles jaune aura lieu les samedis 3 et 10 janvier 2026.

Melissa :

- Indique que la déclaration de l'association des jeunes a été effectuée en Préfecture et précise que certains adultes sont aussi présents au sein de l'association. Le règlement intérieur a été défini.
- Fait part de l'inauguration de la fresque murale réalisée par les élèves en présence de l'artiste, Adélaïde Klein le vendredi 10 octobre à 18h.

La séance est levée à 22h30.